Compte-rendu réunion du conseil municipal du 12 mars 2020

Tous les conseillers sont présents excepté Mr GOUSSIN absent

**Compte administratif 2019**

\_ En fonctionnement

**Total dépenses : 348 823.90 €**

Charges à caractères générales 108 883 € ; Charges de personnel : 70 610 € ; FNGIR 25 911 € Autres charges de gestion courante : 59 443 € ; remboursement intérêts de la dette : 18 070 €

**Total recettes : 721 819.23 € dont 243 943.27 d’excédent du 31/12/2018**

Atténuation de charges : 369 € ; Produits des services et ventes diverses : 7 897 € ; Impôts et taxes : 179 983 € ; Dotations, subventions et participations : 113 299 € ; Autres produits de gestion courante : 109 246 € ; Produits exceptionnels : 67 074 €

\_ En investissement

**Total dépenses : 191 483.55 € dont 10 132.65 € de déficit reporté du 31/12/2018**

Remboursement capital emprunt : 41 106 € ; Achat propriété JAMES : 79 950 € ; Voirie 2019 : 4 532 € ; Démolition bâtiment et voirie : 16 279 € ; Réhabilitation du bar et son logement : 16 761 € ; Transformation logements en commerce : 17 174 €

**Total recettes : 171 218.25**

Dotations Fonds divers et réserves : 89 052 € ; Subvention du conseil départemental pour les logements route de Cuves 14 489 € ; Opérations de transfert entre sections 65 424 €

Globalement, la commune présente un excédent de fonctionnement de 372 995.23 et un déficit d’investissement de 2 706.90 € soit un excédent global de 370 288 .33 €

**Convention Commune – FDGDON Fédération Départementale de groupement des Organismes Nuisibles**

Mr le Maire propose de renouveler la convention ayant pour objet l’organisation d’opérations de destruction de nids de frelons asiatiques ; coût : 23 €. Accord du conseil.

**Vente terrain entre le Conseil départemental et la commune**

Le conseil municipal valide l’achat de 5 m2 de terrain situé rue des artisans le long de la Route départementale N°209 ; Les frais de géomètre sont à la charge de la commune. Le département dispense la commune du paiement du montant du prix en raison de sa modicité.

**Refuge pour chiens et chats errants**

L’association « Passerelles vers l’emploi » gère un refuge sur la commune de LE PETIT CELLAND. Le conseil donne son accord pour payer la somme de 236,67 € pour la prise en charge des chiens et chants errants sur le territoire communal pour l’année 2020.

**Avenant Travaux Réhabilitation d’un commerce et son logement**

Le conseil valide un devis supplémentaire en charpente de 390 € HT de l’entreprise JAMES portant le marché à 6 286.55 € HT.

**Plan Local Habitat PLH**

Le conseil donne un avis favorable au PLH élaboré par la communauté d’agglomération Mont St Michel-Normandie. Ce plan cadre les aides possibles sous certaines conditions en particulier la rénovation dans les centres bourgs, l’accession dans l’ancien, la mise en place de l’Opération Programmée de l’Amélioration de l’Habitat et le logement des jeunes.

**Plan Paysage le Mont St Michel et sa baie, Patrimoine mondial de l’UNESCO**

Monsieur le Maire explique aux élus  le plan de paysage du Mont St Michel et sa Baie pour le classement au patrimoine mondial de l’Unesco. L’acceptation de ce plan apportera des contraintes supplémentaires à celles qui pèsent déjà sur les activités agricoles (risques naturels liés à la météo et nombreuse contrainte administrative),  le conseil municipal, après délibération par 3 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention donne un avis défavorable au plan paysage tel qu’il est présenté.

**Divers**

\_ La commune encaisse 125 € pour l’affichage publicitaire sur un mur d’une propriété communale.

\_ Accord pour une annulation partielle (150 €) d’un titre pour un locataire qui a quitté un logement communal en milieu de mois.